

Erreur à l'examen

Par **Alice03**, le **06/05/2021** à **03:26**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement en période d'examen, suite au partiel de droit pénal, je viens de m'apercevoir que dans l'intégralité de mon cas pratique j'ai fait une erreur concernant les articles. J'ai donc écrit 122-6 et 122-7 au lieu de 121-6, il s'agit d'une erreur sur le numéro de l'article et non sur l'intitulé.

Pensez-vous que cela puisse fortement me pénaliser ?

Merci

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/05/2021** à **23:53**

Bonsoir

Je suis chargé de TD.

Pour ma part tout dépend si le Code était autorisé ou non.

Si oui, alors j'enlève 0.5 point pour cette erreur.

Si le Code n'était pas autorisé je n'en tiens pas compte.

Bien sûr ce n'est que mon opinion.

Cependant plusieurs de mes collègues fonctionnent ainsi.

Par **Alice03**, le **07/05/2021** à **13:36**

Le code n'était pas autorisé lors de l'examen,

En espérant que le correcteur fonctionne ainsi, merci beaucoup pour votre réponse,

Bonne journée